

Rolle, le 18 septembre 2026

Conseil Intercommunal

Séance du 30 septembre 2026

Rapport de la Commission ad hoc

Préavis N° 10-2026 : Demande de crédit d'investissement pour l'installation d'écrans dans les salles de classe du Martinet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc composée de Madame Chantal Maurer et Messieurs Samuel Gueissaz et Diogo Benido s'est réunie le 17 septembre 2026 à Rolle dans les bureaux d'Enfance & Jeunesse.
Excusé M. Philippe Achard

Madame Mery Sylvie, pour le Comité de Direction, ainsi que Madame Olivo Stéphanie, responsable du secteur Écoles, étaient présentes afin de commenter le préavis à la commission. Les membres de la commission tiennent à les remercier pour la clarté des explications données et pour les compléments apportés en séance.

Préambule

Le préavis N° 10-2026 sollicite un crédit d'investissement de CHF 249'000.– TTC pour remplacer par des écrans les installations « tableaux-beamers » du Collège du Martinet et pour équiper les salles qui ne disposent aujourd'hui d'aucun dispositif d'affichage numérique.

Les plus anciennes installations datent de 2012. Les projecteurs arrivent en fin de vie et tombent en panne de manière rapprochée : les télécommandes d'origine ne se trouvent plus, les lampes se raréfient et leur remplacement pèse sur le budget d'entretien, et l'intensité lumineuse ne permet plus un affichage correct. Le bâtiment F, est déjà équipé conformément au standard cantonal et n'est pas concerné.

Le cadre est fixé par la décision n° 184 du DFJC du 22 juin 2021. La commission tient à souligner un point qui prête régulièrement à confusion : le Canton ne finance pas les écrans. Il a conduit des appels d'offres afin que le prix de l'écran ne dépasse pas CHF 2'500.– et qu'une garantie de huit ans soit assurée, mais la totalité de la dépense reste à la charge des communes, les écrans étant assimilés à du mobilier.

Une visite de l'ensemble des salles a été menée. Cinq configurations ont été définies selon l'état existant : adaptation sur le châssis en place (A), installation complète avec démontage de l'ancien équipement (B), solution mobile sur roulettes avec volets d'écriture (C), écran seul sur colonne pour les salles informatiques (D) et installation complète dans une salle sans équipement préexistant (E). Au total, 65 écrans sont prévus sur 69 salles, les salles restantes disposant déjà d'écrans récents ou n'ayant besoin que d'une structure mobile.

Remarques générales

Les membres de la commission ont eu l'occasion d'échanger de manière approfondie avec les représentants du Comité de Direction. Les points principaux que la commission a retenus sont les suivants :

- **Garantie.** La garantie de huit ans sur les écrans est acquise quel que soit le fournisseur retenu : l'ensemble des soumissionnaires se sont alignés sur les conditions de l'appel d'offres cantonal.
- **Entretien et dépannage.** L'organisation de l'entretien et du dépannage par la DGEO, prévue par la décision n° 184, ne s'applique qu'au fournisseur adjudicataire du Canton. Le prestataire retenu ici étant un autre, cette prise en charge ne s'applique pas.
- **Choix du prestataire.** Plusieurs devis ont été demandés. Le prestataire retenu est celui qui avait installé les structures existantes : il peut réutiliser les châssis en place moyennant quelques adaptations, ce qui le rend plus compétitif que des concurrents devant tout démonter et réinstaller, et limite la production de déchets de chantier.
- **Remplacement simultané.** Le Comité de Direction a exposé les motifs d'un remplacement global plutôt qu'échelonné : une formation unique des enseignants sur un matériel identique, alors qu'ils passent de classe en classe ; une planification plus simple ; et le fait que les installations, posées à la même période, tombent en panne de manière rapprochée.
- **Durée d'amortissement.** Le préavis renvoie aux critères MCH2 sans indiquer de durée. La commission a obtenu la précision en séance : l'amortissement se fera sur cinq ans, les écrans relevant de la catégorie « biens, logiciels et matériel informatique », soit une charge annuelle d'environ CHF 49'800.-. La commission demande que cette durée figure dans le préavis à titre d'information.
- **Financement.** L'investissement sera financé par l'emprunt, à un taux estimé entre 1.3 % sur cinq ans et 1.5 % sur huit ans. La commission demande que l'incidence des intérêts soit mentionnée dans la rubrique des incidences financières du préavis.
- **Ventilation primaire / secondaire.** L'amortissement sera réparti entre le compte primaire et le compte secondaire, qui ne sont pas financés selon la même clé.

Analyse

La commission reconnaît que la vétusté des installations en place justifie leur remplacement et que l'argumentaire en faveur d'une opération unique plutôt qu'échelonnée est convaincant, tant du point de vue pédagogique que de l'organisation du chantier.

La commission attire l'attention du Conseil sur le fait qu'un renouvellement progressif des écrans est prévu au budget une fois la période de garantie de huit ans écoulée, à raison d'environ trois écrans par an et par compte. Le présent crédit ne couvre donc pas l'ensemble du cycle de vie de l'équipement.

Enfin, la commission formule deux recommandations pour les opérations futures :

- Étudier avec le fournisseur la constitution d'un stock tampon de trois à quatre écrans, afin de remplacer rapidement un appareil défaillant sans immobiliser une salle de classe durant plusieurs semaines. Les solutions mobiles sur roulettes peuvent également servir de dépannage provisoire.
- Privilégier, lorsque l'état du parc le permet, un renouvellement lissé inscrit au budget de fonctionnement plutôt qu'un investissement financé par l'emprunt, qui génère des charges d'intérêts et des amortissements supplémentaires.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la commission recommande à l'unanimité de ses membres présents d'accepter le préavis n° 10-2026 et vous invite à prendre la décision suivante :

- D'adopter le préavis N° 10-2026 « Demande de crédit d'investissement pour l'installation d'écrans dans les salles de classe du Martinet ».
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 249'000.– TTC.
- D'autoriser le Comité de Direction à recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Les membres de la Commission ad hoc

Diogo Benido, Rapporteur

Chantal Maurer

Samuel Gueissaz